



DELIBERATION N° 2020-188

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Géométhane

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Ivan FAUCHEUX et Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

L'article L.421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L.141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs ».

En application des articles L.134-3, 3° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent pour approbation leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

La CRE rappelle que la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité, et les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

Ainsi, la CRE a demandé aux opérateurs, dans ses précédentes délibérations portant approbation du programme d'investissements, d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

Par délibération du 17 juillet 2019¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2019 pour un montant de 20,4 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2020, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2019.

Par délibération du 23 janvier 2020², la CRE a approuvé le programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2020 pour un montant de 29,5 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2020, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2020.

La CRE a été saisie par Géométhane le 15 mai 2020 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2019 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2020. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2019, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2020, d'autre part.

¹ Délibération de la CRE du 17 juillet 2019 portant décision sur le bilan d'exécution à mi-année du programme d'investissements de stockage pour l'année 2019 de Géométhane

² Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2020 de Géométhane

Par ailleurs, Géométhane demande à l'occasion de cet exercice l'approbation du projet d'installation d'un nouvel atelier de compression pour un montant de 64,3 M€.

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissement au titre de 2019 ;
- d'approuver le programme d'investissements 2020 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2020 ;
- d'approuver les nouveaux projets et programmes pluriannuels.

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2019

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2019 dans la délibération de la CRE du 17 juillet 2019 s'élevaient à 20,4 M€. Les dépenses réalisées pour 2019 s'élèvent à 18,0 M€, soit une baisse de 12 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2019 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2019	Révisé 2019	Réalisé 2019
Investissements courants	0,7	0,8	1,1
Aménagement des installations existantes	2,7	3,0	2,8
- <i>Fin des chantiers 2017 (automates et petits projets)</i>	0,0	0,1	0,1
- <i>« Bas de site » et protection globale du site</i>	2,2	2,4	2,4
- <i>Mise en place d'une vanne d'interface transport/stockage</i>	0,4	0,4	0,3
Contrôle de deux cavités	0,9	0,8	0,9
Programmes de rénovation	19,6	15,9	13,3
- <i>Préparation des travaux</i>	3,1	3,1	2,3
- <i>Dorsales</i>	9,6	8,0	6,8
- <i>Optimisation/Fiabilisation du site</i>	3,1	0,9	1,2
- <i>Nouvelles Installations de surface</i>	3,9	3,9	3,1
Cession de la vanne d'interface transport/stockage à GRTgaz	-	-0,1	-0,1
Total	23,8	20,4	18,0

Les écarts constatés portent sur :

- les investissements courants, dont les dépenses sont en hausse de 0,2 M€. L'écart provient de la réalisation de la révision d'un compresseur ayant atteint un seuil de nombre d'heures de fonctionnement ;
- le programme de rénovation, dont les dépenses sont en baisse de 2,6 M€. L'écart provient principalement du report en 2020 d'une partie des travaux.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Géométhane est globalement conforme au programme approuvé.

3. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2020

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2020 dans la délibération du 23 janvier 2020 s'élevaient à 29,5 M€. Lors du bilan d'exécution à mi-année de son programme d'investissements, Géométhane a transmis une trajectoire révisée de ces dépenses d'un montant de 27,9 M€, en baisse de 5,7 % par rapport au budget approuvé.

Géométhane estime que la crise sanitaire entraînera une baisse de la réalisation de 3,5 M€. Cette première estimation tient compte des reports de chantiers, mais n'intègre pas les coûts des mesures exceptionnelles et nouvelles normes HSE.

L'effet de la crise sanitaire est partiellement compensé par des surcoûts associés à des travaux correctifs.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2020 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2020	Révisé 2020 demande de Géométhane
Programme de rénovation	27,8	26,2
- Dorsales	11,3	12,9
- Optimisation fiabilisation du site	11,4	8,3
- Nouvelles installations de surface	3,2	3,2
- Autres	1,9	1,7
Contrôles de deux cavités	0,9	0,7
Aménagement des installations existantes	0,2	0,3
Investissements courants	0,7	0,7
Total	29,5	27,9

Les écarts constatés proviennent essentiellement :

- d'une baisse de 3,1 M€ des dépenses d'optimisation/fiabilisation du site. Cet écart provient d'une baisse associée au report de travaux en 2021 du fait de la crise sanitaire, partiellement compensée par une hausse liée à des travaux correctifs non prévus sur une vanne enterrée ;
- d'une hausse de 1,6 M€ des dépenses du projet « dorsales ». Cet écart provient d'une hausse associée à la suppression d'une fosse non prévue initialement et d'une réestimation à la hausse du coût des équipements.

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

La présente partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments de l'état d'exécution du programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2020.

4.1 Programmes de rénovation

Le budget révisé du programme pour l'année 2020 s'élève à 26,2 M€. Il est inférieur de 1,6 M€ par rapport au budget approuvé en janvier 2020.

4.1.1 Programme « Dorsales »

Le programme « Dorsales » concerne les canalisations d'environ 2 km qui relient les sites de Gaude et de Gontard, appelées « dorsales ». Ce programme prévoit l'installation de gares de raclage et la mise en place de vannes d'isolement. Ces travaux visent à répondre aux demandes d'un arrêté préfectoral³. En raison de la crise sanitaire, les travaux préparatoires à l'installation et le raccordement des gares ne pourront pas être finalisés avant la période d'indisponibilité totale du site prévue de fin août à mi-octobre 2020. Le rééchelonnement des travaux est en cours d'évaluation. La date de mise en service est ainsi repoussée à 2021/2022.

Ce report s'accompagne d'une hausse de 26% du coût à terminaison estimé à date à 28,0 M€. Cette hausse est associée d'une part à la mobilisation sur une durée plus longue des équipes et du matériel du fait du report des travaux (+3,0 M€), à des difficultés de réalisation liées à la nature du sol (+0,8 M€) et d'autre part à la nécessité de supprimer une fosse (+1,1 M€) et des réestimations à la hausse des dépenses de tuyauteries (+0,9 M€).

La CRE constate que la crise sanitaire conduit à une réévaluation importante – encore provisoire – du coût à terminaison du programme « Dorsales ». La CRE demande à Géométhane de lui présenter de manière détaillée l'origine des surcoûts lors du prochain exercice d'approbation des investissements.

³ Arrêté préfectoral 2015-357-020 du 23 décembre 2015.



4.1.2 Programme « Optimisation / fiabilisation du site »

Le programme « Optimisation / fiabilisation du site » regroupe un ensemble de petits projets visant essentiellement la fiabilisation, la sécurité industrielle et la conformité réglementaire du site, dont certaines installations datent de 1993 et arrivent en fin de vie.

La CRE a approuvé le lot 1 dans sa délibération du 31 janvier 2019. Il porte sur des travaux de protection incendie fixe pour la zone de dépotage de méthanol de Gontard, la prise en compte des contraintes ATEX sur Gontard et la fiabilisation des certains équipements sur Gaude. En janvier 2020, la CRE a approuvé :

- la réalisation du lot 2 constitué de projets de rénovation de l'atelier de traitement nécessaire au soutirage du gaz et de fiabilisation de l'atelier détente du gaz. Le budget de ce lot s'élève à 7,4 M€ dont 3,0 M€ en 2020 pour une mise en service en 2021 ;
- la réalisation des travaux du lot 3 relatifs à la diminution de l'empreinte environnementale et à la sécurisation de l'alimentation électrique, ainsi que les dépenses d'études du projet de protection incendie du lot 3. Le budget du lot 3 s'élève à 20,4 M€ dont 4,8 M€ en 2020 pour une mise en service en 2022.

Les coûts à terminaison du programme « Optimisation / fiabilisation du site » s'élèvent à 32,9 M€ en hausse de 0,5 M€ par rapport au montant présenté en janvier 2020. Cette hausse est associée à des travaux correctifs non prévus sur une vanne enterrée.

5. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION DU PROJET DE NOUVEL ATELIER DE COMPRESSION

Le site salin de Manosque dispose de deux motocompresseurs (50 000 m³/h chacun) qui sont nécessaires à l'injection du gaz. Géométhane considère que la compression mise en service en 1993 est vieillissante et présente des défaillances qui peuvent affecter l'injection du gaz. Le projet prévoit la mise en service d'un compresseur électrique (avec une puissance comprise entre 100 000 et 130 000 m³/h) d'ici 2023. Géométhane demande l'approbation d'un budget de 64,3 M€ pour ce projet, incluant les 2,6 M€ d'études approuvés en 2020.

Géométhane a transmis une analyse coût-bénéfice conformément à la demande de la CRE. Cette analyse, d'une part, détaille l'origine des défaillances de l'atelier de compression et, d'autre part, présente plusieurs scénarios alternatifs de dimensionnement du nouveau compresseur.

Géométhane a présenté un historique détaillé des dysfonctionnements de la compression sur 2016-2019. Sur cette période la compression a été indisponible [confidentiel] jours par an en moyenne. Cette période a été marquée par deux défaillances longues :

- [confidentiel] ;
- [confidentiel].

Sur les sites salins, les compresseurs sont utilisés pour l'injection de gaz. Une défaillance conduit à un allongement de la période d'injection. Les indisponibilités des compresseurs observées sur les dernières années sont supérieures à la marge dont dispose Géométhane pour injecter le gaz durant l'été gazier.

Le remplacement du compresseur permet d'assurer la disponibilité de l'ensemble des capacités du stockage de Géométhane.

Géométhane a présenté 3 scénarios de dimensionnement du nouveau compresseur. La comparaison des trois solutions met en évidence qu'un investissement dans un compresseur d'une capacité inférieure à 100 000 Nm³/h implique un investissement additionnel à court terme pour remplacer les anciens compresseurs. En raison des délais de réalisation, Géométhane devrait préparer le remplacement dès 2026. En conséquence, la CRE approuve le projet d'investissement dans un nouveau compresseur pour une puissance d'au moins 100 000 Nm³/h, soit une capacité au moins équivalente à la capacité actuelle.

Un audit sera réalisé au 2^{ème} semestre 2020 afin de permettre, d'une part, de sélectionner la solution d'investissements la plus efficace du point de vue de la collectivité et, d'autre part, de fixer le budget-cible du projet retenu.

Elle indique toutefois que le dimensionnement retenu a vocation à offrir à Géométhane les marges de manœuvre opérationnelles suffisantes pour opérer son site sans compresseur de secours. En conséquence, l'approbation de la CRE est valable sous réserve d'un engagement formel de Géométhane à ne pas demander ultérieurement de remplacement de tout ou partie des compresseurs existants.

DECISION DE LA CRE

En application des articles L. 134-3, 3° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2019 définitivement arrêtées par Géométhane en début d'année 2020, approuve le programme d'investissements 2020 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2020, et approuve les nouveaux projets et programmes pluriannuels.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2019

En ce qui concerne l'année 2019, la CRE constate que les écarts de -12 % entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements révisé pour 2019 sont principalement liés à des reports de travaux et de dépenses, qui sont sans incidence sur les délais de mise en service et sur les coûts à terminaison des projets. En conséquence, la CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Géométhane est conforme au programme approuvé. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2019	Révisé 2019	Réalisé 2019
Investissements courants	0,7	0,8	1,1
Aménagement des installations existantes	2,7	3,0	2,8
Contrôle de deux cavités	0,9	0,8	0,9
Programmes de rénovation	19,6	15,9	13,3
Cession de la vanne d'interface transport/stockage à GRTgaz	-	-0,1	-0,1
Total	23,8	20,4	18,0

Programme d'investissements révisé pour l'année 2020

En ce qui concerne l'année 2020, la CRE constate que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements de Géométhane est conforme au programme approuvé en janvier 2020. La CRE constate que les écarts de -6 % proviennent essentiellement de reports associés à la crise sanitaire par des surcoûts associés à des travaux correctifs.

La CRE note que l'estimation de l'impact de la crise sanitaire n'est à ce stade que préliminaire.

En conséquence, la CRE approuve pour l'année 2020 le budget d'investissements révisé tel que présenté par Géométhane. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2020	Révisé 2020
Programme de rénovation	27,8	26,2
- Dorsales	11,3	12,9
- Optimisation fiabilisation du site	11,4	8,3
- Nouvelles installations de surface	3,2	3,2
- Autres	1,9	1,7
Contrôles de deux cavités	0,9	0,7
Aménagement des installations existantes	0,2	0,3
Investissements courants	0,7	0,7
Total	29,5	27,9

Approbation de nouveaux projets et programmes

La CRE approuve l'investissement dans un nouvel atelier de compression demandé par Géométhane. L'approbation de la CRE est valable sous réserve d'un engagement formel de Géométhane à ne pas demander ultérieurement de remplacement de tout ou partie des compresseurs existants. Ce projet sera soumis à la régulation incitative des investissements prévue par le tarif ATS2, sur la base du budget fixé dans le cadre de cet audit.

La CRE demande à Géométhane d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme d'autres solutions techniques, des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Géométhane de lui présenter, avant le mois de juillet 2021, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2020, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Géométhane. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Délibéré à Paris, le 22 juillet 2020

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO